

ASSEMBLÉE NATIONALE9 mai 2024

**ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2360

présenté par

M. Echaniz, Mme Thomin, M. Potier, Mme Jourdan, M. Baptiste, M. Garot, M. Bertrand Petit,
M. Aviragnet, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Naillet, M. Califer,
M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Olivier Faure, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Karamanli,
Mme Keloua Hachi, M. Leseul, Mme Pic, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, Mme Rouaux,
Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe
Socialistes et apparentés

ARTICLE 6

I. – À la première phrase de l’alinéa 5, substituer aux mots :

« peuvent être »

le mot :

« sont ».

II. – En conséquence, à la seconde phrase du même alinéa 5, substituer au mot :

« collective »

les mots :

« concertée entre l’État, les régions, les organisations professionnelles et les collectivités territoriales volontaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à faire des plans prioritaires pluriannuels mentionnés au présent alinéa de véritables outils de planification pour promouvoir dans chaque territoire des solutions innovantes et la transformation des systèmes de production pour atteindre l'objectif de souveraineté agricole et alimentaire fixé à l'article premier de la présente loi.